

Restauration de cours d'eau et de zone humide par remise en talweg, reméandrage, recharge en granulats et effacement de plans d'eaux au lieu-dit Maubuisson à Noyal-sous-Bazouges

Objectifs

- Restaurer les zones humides en bordure du cours d'eau
- Permettre au cours d'eau de déborder en hautes eaux et réduire les vitesses d'écoulements
- Rééquilibrer les échanges entre la nappe et la rivière
- Réduire l'impact thermique des plans d'eau
- Diversifier les habitats aquatiques et humides
- Réduire le risque d'inondation à l'aval
- Réduire l'érosion et le départ de particules fines
-

Financement des travaux

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du contrat de bassin versant 2023-2028, volet milieux aquatiques signé et financé par : l'Agence de l'eau Loire Bretagne (53%), la région Bretagne (7%), la région Normandie (5%), le département d'Ille et Vilaine (14%) et les différentes EPCI du bassin versant (21%) dont Couesnon Marches de Bretagne

Maitre d'ouvrage : SMCA

Maître d'œuvre : SMCA

Réalisation : Agrioservices

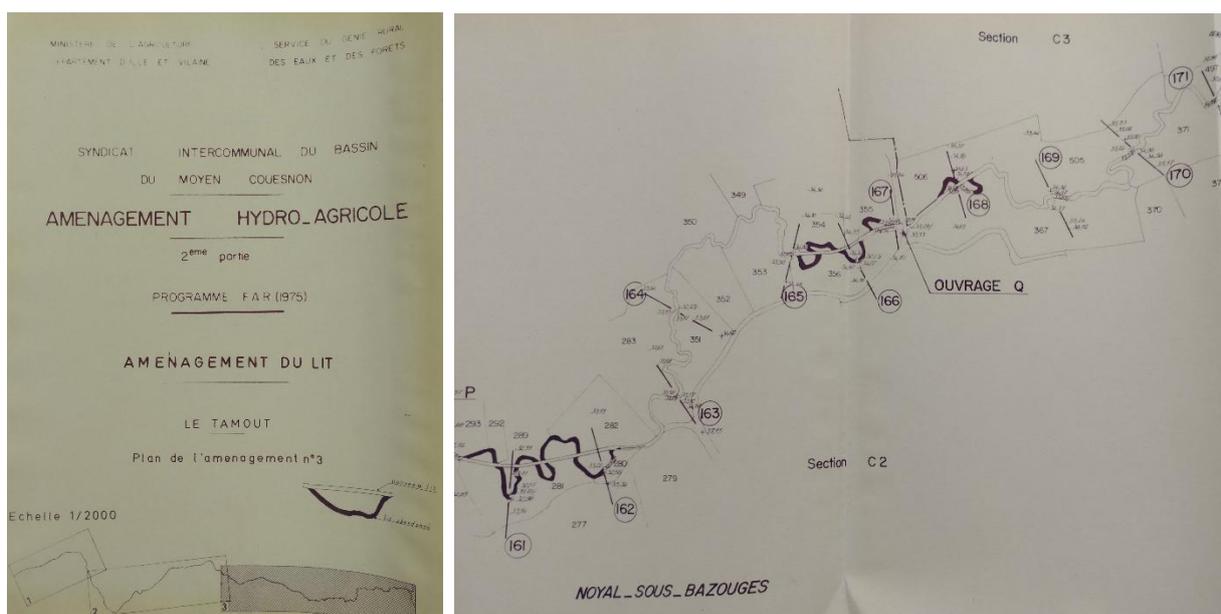


➤ Phase de diagnostic

Certaines sections de cours d'eau ainsi que la zone riparienne du site de Maubuisson ont subi plusieurs modifications au cours du temps. Au-delà des opérations antérieures, ce sont principalement les travaux hydro-agricoles de **rectification** et de **recalibrage**, ainsi que **l'installation de deux plans d'eau** en berges à la fin des années 70, qui a entraîné la dégradation du milieu.



Photographie aérienne avant l'installation des plans d'eau 1975, IGN



Aménagement Hydro-Agricole 1975, Archives départementales

➤ Phase de concertation avec les propriétaires et les exploitants



Parcelles cadastrales avec l'ancien tracé de la Tamoute à l'amont, et les anciens méandres à l'aval

Le projet, négocié avec les propriétaires et exploitants, comprend la **restauration de zones humides** par effacement des deux plans d'eau, la restauration du cours d'eau par **reméandrage**, **remise en talweg** ainsi que le réhaussement de la ligne d'eau par **recharge de radiers**.

La **mise en place de mares** à la place des plans d'eau a facilité l'acceptation du projet par les propriétaires tout en permettant au sources d'être directement connecté au cours d'eau du côté du grand plan d'eau, et de tamponner le drain arrivant des cultures du côté du petit plan d'eau.

D'autres mesure améliorant la qualité et le fonctionnement du site sont prévue : tel que la **mise en place de haies** en rupture de pente, la **deconnexion d'un drain** et la mise en défend des milieux par **l'installation de clotûres**.

➤ Phase de préparation : mars / mai 2024

Coupe de bois



Vidanges



Pêches de sauvegardes



Point de lâchée



Carpe



Anguille



Brème commune



➤ Phases de travaux : août / septembre / octobre 2024



